

**DIRECTION DE LA PLANIFICATION**

**TRAVAUX PREPARATOIRES DU IX° PLAN**

**Phase Stratégique**

**SECTEURS INDUSTRIE, MINES,  
ENERGIE, ARTISANAT**

**NOTE TECHNIQUE N°10, 33, 34**

**Février 1996**

# **I. INDUSTRIE**

Le problème du manque de compétitivité de l'industrie continue encore de peser négativement dans les efforts de relance de la croissance économique et de stimulation de l'offre. La stratégie d'ensemble gravitera autour de l'objectif de création d'un environnement de la production rendant les entreprises plus compétitives sur les marchés intérieur et extérieur.

## **1.1 Promotion de l'initiative privée :**

Elle s'oriente dans la poursuite de l'assouplissement continue des formalités administratives en vue de lever les contraintes attachées à la création d'entreprises au Sénégal (délais, coût).

## **1.2. Le développement de la communication entre l'Etat, le Patronat, les opérateurs :**

L'élan de concertation avec des partenaires sociaux pour un environnement plus attrayant aux investisseurs sera poursuivi pour asseoir un cadre institutionnel durable et transparent.

## **1.3 Un cadre juridique et réglementaire amélioré**

Il s'agira dans les réflexions du comité des réformes juridiques du PASCO de prendre en charge les questions relatives à:

- la modernisation de l'administration de la justice ;
- la création d'un centre d'arbitrage entre les entreprises de façon à réduire le délai de jugement des affaires ;
- la réforme des procédures collectives afin de privilégier les possibilités de redressement des entreprises en difficulté au détriment des règlements judiciaires aboutissant au dépôt de bilan ;
- la création d'un greffe commercial informatisé pour un meilleur traitement des affaires contentieuses ;
- la sécurisation des entreprises dans leurs relations avec l'Etat et les opérateurs économiques pour les affaires commerciales ;
- l'harmonisation du droit des affaires avec celui des pays de la zone franc ;

## **1.4 La réduction des coûts des facteurs :**

### **1.4.1 Poursuite de la flexibilité du facteur de travail:**

Il s'agira de lever les rigidités inhérentes aux conventions collectives et de favoriser la prise en compte du salaire comme rémunération de la productivité en vue de corriger les distorsions qui pèsent négativement sur la productivité globale de la nation.

### **1.4.2 maîtrise du coût des facteurs énergétiques :**

L'exigence d'amélioration constante de la compétitivité des entreprises implique des mesures de réduction significative du coût des facteurs énergétiques au Sénégal. Il s'agira en plus des mesures de libéralisation des importations du pétrole brut de mettre en place et d'utiliser semestriellement la formule d'indexation des prix internes par rapport aux prix internationaux (1).

La priorité accordée aux redressements des finances publiques de l'Etat et se traduisant par le maintien d'un système de prix de l'énergie contraire aux comportements du produit de base (le pétrole brut) sur les marchés internationaux ne devrait pas porter préjudice à la compétitivité globale de l'économie.

Mais en fait, en dehors de cette absence d'indexation des prix internes par rapport aux prix internationaux, force est de constater que la maîtrise des coûts des facteurs énergétiques interpelle surtout les entreprises qui doivent s'investir dans la mise en place d'une stratégie de réduction des inefficacités internes. le Gouvernement s'attachera dans ce cadre à vulgariser et à promouvoir les expériences d'économie d'énergie existantes dans certaines industries.

### **1.4.3 Maîtrise du coût de l'eau :**

La restructuration de la SONEES parachevée avec la création de la Sénégalaise Des Eaux (SDE), la société de patrimoine et l'office nationale de l'Assainissement devrait permettre une amélioration de la productivité qui devrait se répercuter directement sur l'allègement des charges d'exploitation des entreprises surtout grandes consommatrices d'eau. A ce niveau également, une stratégie de réduction des inefficacités internes contribuerait à améliorer la productivité des entreprises.

### **1.4.4 Maîtrise du coût du transport :**

Dans le transport routier, en plus de la stratégie du Gouvernement portant sur l'entretien et réhabilitation des infrastructures routières, le parachèvement du désenclavement des régions périphériques, la création de liaisons routières permanentes avec les pays limitrophes et l'amélioration de la circulation et de la sécurité routière, il est tout aussi important:

- de s'attaquer au vieillissement du parc automobile par une incitation à l'achat de véhicules neufs (réduction des taxes pour l'importation de véhicules utilitaires) et par l'instauration de conditions décourageant l'importation des véhicules d'occasion :
- d'encourager la diésélisation du parc automobile utilitaire de manière à réduire progressivement les coûts d'exploitation des entreprises de transport :
- et de favoriser la formation professionnelle en vue de parvenir au respect des normes en matière de sécurité routière.

Dans le transport ferroviaire, avec la restructuration de la Société Nationale de Chemins de Fer du Sénégal et l'entretien adéquat des infrastructures, la fonction commerciale sera renforcée pour amener la SNCFS à prendre une part plus active à l'enlèvement des marchandises, en particulier au niveau national, ce qui devrait contribuer à baisser les coûts de transport.

Dans le transport maritime, la réduction du coût du fret maritime est d'autant plus indispensable que l'essentiel des échanges du Sénégal avec l'extérieur se fait par cette voie. Les actions déjà mises en place (suppression monopole d'embauche des dockers, suppression prélèvement COSEC, suppression monopole COSENAM etc.) seront poursuivies pour améliorer la compétitivité du port de Dakar.

Dans le transport aérien, le coût élevé du service freine la pleine utilisation de mode de transport par les entreprises locales dans l'expédition de leurs produits. Le desserrement de cette contrainte passera certainement par les mesures ci-après :

- l'autorisation des chargeurs à affréter les avions ;
- le réexamen de la règle de répartition 40 % pêche, et 60 % horticulture par le comité de fret ;
- la réactualisation de la faisabilité de l'entrepôt frigorifique de l'aéroport de Dakar.

#### **1.4.5 La réduction du coût des services de télécommunication :**

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa politique, la SONATEL va continuer la diversification de ses produits pour répondre à l'attente des professionnels des secteurs spécialisés. Elle examinera également les axes selon lesquels la réduction du coût des services de télécommunication devrait s'opérer.

#### **1.5 L'allègement de la fiscalité sur les entreprises :**

La stratégie du Gouvernement portera sur l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration de la productivité de l'administration fiscale et la rationalisation des dépenses publiques.

Dans le domaine de la fiscalité des intrants, la remise en cohérence de la structure des tarifs amorcée avec l'adoption de la loi 79-56 consacrant un différentiel de taxation entre les matières premières, les produits finis et les intrants sera peaufinée en vue de limiter la protection tarifaire à un niveau qui n'inhibe pas les entreprises.

Concernant les biens d'équipement, il s'agira de passer à la concrétisation des avantages octroyés (exonération pure et simple ou une fiscalité préférentielle dans le cadre de programmes d'investissement) aux entreprises en allégeant et en simplifiant les procédures.

Avec le système d'imposition du patrimoine, à long terme il importe de réduire leur portée. Dès lors, la suppression du caractère cumulatif attaché aux modalités diverses d'imposition du capital (taxation de l'outil de production, des mutations de propriété ou de jouissance du capital) et la réduction progressive du taux de la contribution forfaitaire à la charge de l'employeur (CFCE) contribueraient à améliorer la capacité d'autofinancement des entreprises compte tenu des conditions difficiles de l'emprunt auprès du système bancaire.

### **1.6 Suppression des entorses à la concurrence :**

L'Etat poursuivra sa politique de désengagement du secteur productif marchand, de libéralisation économique et de privatisation des entreprises au programme de cession des parts publiques à des tiers privés. Il veillera à ce que certaine situation de rente financière créée par les conventions spéciales et protocoles d'accords signés avec des entreprises de la place ne soient plus renouvelés à terme ; ceci en vue de favoriser la création d'un environnement plus concurrentiel.

Aussi, la suppression des autorisations préalables à l'importation et à l'exploitation (sauf pour des raisons de sécurité publique ou de santé) viendra renforcer les efforts d'assainissement de cet environnement.

### **1.7 Densification du tissu industriel**

La dévaluation du FCFA n'a pas manqué de créer beaucoup d'opportunités d'investissement dans des créneaux porteurs. Elle se présente comme une stratégie devant permettre une valorisation des ressources locales dans le cadre du développement de filières industrielles susceptibles d'améliorer l'intégration du système productif.

Il s'agira donc, dans le cadre de la stratégie de développement du secteur privé, d'encourager la transformation des produits agricoles locaux, halieutiques et miniers par l'émergence des petites et moyennes industries. Le partenariat avec l'expertise internationale serait mise à profit. Pour ce faire, l'Etat devra s'attaquer à la levée des entraves à la réaction du secteur privé (PASCO/GRCC), redynamiser le CICES et les chambres de commerce d'industries et d'agriculture pour favoriser la constitution et la diffusion d'information économique sur les possibilités de recours à la valorisation des ressources locales tangibles à moindre coût et la recherche-développement dans le long terme sur les produits locaux.

La promotion du consommateur sénégalais mettant l'accent sur la qualité des produits viendra accompagner la politique de valorisation des ressources locales.

### **1.8 Promotion des exportations :**

Dans le cadre du développement du secteur privé, la définition d'une stratégie d'exportation est devenue une nécessité, autant pour contribuer à la relance de la croissance de la production que pour réduire le déficit de la balance des paiements.

Pour ce faire, il s'agira de s'investir dans le développement d'un secteur industriel orienté en priorité vers l'exportation et dans l'encouragement des industries tournées vers le marché domestique, à conquérir des parts de marché à l'extérieur. Mais cette conquête de part de marché à l'extérieur devra aller de pair avec la création de facilités aux entreprises de la place pour accéder à des diagnostics-qualité et développer même cette démarche de la qualité tout au long du cycle de production (ISN)<sup>1</sup>.

Le Ministère des affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur par le biais de nos représentations diplomatiques sera mis à contribution dans la mise en oeuvre de la stratégie de promotion de nos produits à l'étranger.

## **II. MINES**

Les ressources et potentialités minières du pays restent encore insuffisamment valorisées. La lourdeur des investissements liés aux recherches géologiques et minières et à l'exploitation des ressources et les mouvements erratiques des cours des matières premières minérales constituent des contraintes au développement du partenariat avec les bailleurs de fonds et les opérateurs privés. Malgré cela, le Sénégal poursuivra l'identification de ses ressources minières et la définition de stratégies pour leur mise en oeuvre.

La poursuite de l'inventaire des ressources se fera par le renforcement institutionnel de la Direction des Mines et de la Géologie, la recherche d'un partenariat appliqué avec les pays de traditions minières confirmées. La stratégie de développement du secteur minier reposera sur la poursuite de cet inventaire et sur la mise en oeuvre d'une politique hardie d'insertion des opérateurs privés tant nationaux qu'étrangers.

---

<sup>1</sup> les progrès de la normalisation, notamment au sein de l'union Européenne, et la montée des thèmes écologiques rendent incontournables la redynamisation du Programme National de Promotion de qualité mis en place par l'institut Sénégalais de Normalisation (ISN).

### **III. ÉNERGIE**

Le nouvel environnement économique caractérisé par le changement de parité du F.CFA est marqué par la mise en oeuvre d'un ajustement global de l'économie.

Cette politique d'ajustement global vise une croissance du PIB de 4,5 % à 5 % par an permettant une augmentation du revenu par tête de 2 % et la création d'emplois nouveaux.

Pour assurer une pleine et efficace contribution du secteur énergétique à la mise en place d'un appareil productif performant, il est nécessaire :

- d'éliminer les inefficacités ;
- de diminuer le coût de l'énergie pour les agents économiques ;
- d'encourager le développement du secteur en facilitant les investissements tout en sauvegardant les équilibres fondamentaux.

Dans ce contexte, trois dimensions seront prises en compte dans la politique énergétique, à savoir :

- sur le plan économique de rationaliser les conditions d'approvisionnement de production et de consommation d'énergie dans le respect des intérêts à long terme du pays ;
- préserver l'environnement en respectant les équilibres écologiques en encourageant la gestion des espaces ruraux ;
- sur le plan social, permettre une fourniture adéquate et à moindre coût aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Ayant déjà procédé à l'analyse des contraintes auxquelles est confronté le secteur, il est nécessaire à partir de ces constats d'élaborer des stratégies aptes à conduire le secteur vers les objectifs, permettant à l'énergie de jouer son rôle dans le développement.

#### **1. Situation du secteur**

##### **a) Approvisionnements**

Hormis le bois et le charbon de bois les approvisionnements du SENEGAL reposent essentiellement sur les importations de produits pétroliers, la Production nationale assurée par PETROSEN représente moins de 1000 tonnes de brut et 20 millions de m<sup>3</sup> de gaz.

L'approvisionnement en électricité est principalement assuré par la SENELEC. mis à part les 16 % du total assurés par certaines entreprises industrielles disposant de leur propres moyens.

### **b ) La consommation**

La consommation d'énergie conventionnelle se répartit comme suit par secteur :

- industries grandes consommatrices 23 %
  
- pêche 9 %
  
- transport
  - . Routier 54 %
  - . Fer 2 %
  - . Aérien 44 %.
  
- Ménages et autres 15 %.

Dans la consommation d'essence, la part du Super est de l'ordre de 75 %. l'essence pour la pêche 20 %. Pour promouvoir la pêche artisanale, ce type d'essence est très peu taxé.

Pour le gaz de pétrole liquéfié (GPL) ce sont les ménages qui en sont les principaux consommateurs dans le cadre de la lutte contre la déforestation le prix de ce gaz est soutenu.

La consommation nationale de bois énergie est estimée à 330 000 tonnes de bois et à 1 500 000 tonnes de bois ce qui représente l'équivalent de 4 Millions de m<sup>3</sup> de bois. Ce qui contribue largement à la dégradation du couvert forestier.

La SENELEC distributeur de l'énergie électrique compte 210 000 abonnés dans 260 localités qui sont raccordées au réseau. Mais cette électrification cache une certaine disparité entre la ville et la campagne. En effet, le taux d'électrification au niveau national est de près de 25 %, de 50 % en zone urbaine et seulement de 4 % en milieu rural.

Les prix aux consommateurs des produits énergétiques sont fixés par les pouvoirs publics. Ainsi, l'Etat maintient une forte pression fiscale sur les produits pétroliers (48 à 75 % sur les prix des produits blancs, 30 à 47 % sur les prix des produits noirs : le gaz domestique est fortement subventionné).

Au total, à niveau de fiscalité et volume d'importation inchangés, l'Etat devrait retirer près de 80.75 milliards de F.CFA de recettes budgétaires.

Pour les énergies traditionnelle (bois de feu, charbon de bois) les prix sont fixés par arrêté. Il n'y a pas de péréquation sur ces énergies. Les prix actuels visent à décourager l'usage au profit du gaz.

L'approvisionnement en électricité est principalement assuré par la SENELEC. mis à part les 16 % du total assurés par certaines entreprises industrielles disposant de leur propres moyens.

### **b ) La consommation**

La consommation d'énergie conventionnelle se répartit comme suit par secteur :

- industries grandes consommatrices 23 %

- pêche 9 %

- transport

. Routier 54 %

. Fer 2 %

. Aérien 44 %.

- Ménages et autres 15 %.

Dans la consommation d'essence, la part du Super est de l'ordre de 75 %, l'essence pour la pêche 20 %. Pour promouvoir la pêche artisanale, ce type d'essence est très peu taxé.

Pour le gaz de pétrole liquéfié (GPL) ce sont les ménages qui en sont les principaux consommateurs dans le cadre de la lutte contre la déforestation le prix de ce gaz est soutenu.

La consommation nationale de bois énergie est estimée à 330 000 tonnes de bois et à 1 500 000 tonnes de bois ce qui représente l'équivalent de 4 Millions de m<sup>3</sup> de bois. Ce qui contribue largement à la dégradation du couvert forestier.

La SENELEC distributeur de l'énergie électrique compte 210 000 abonnés dans 260 localités qui sont raccordées au réseau. Mais cette électrification cache une certaine disparité entre la ville et la campagne. En effet, le taux d'électrification au niveau national est de près de 25 %, de 50 % en zone urbaine et seulement de 4 % en milieu rural.

Les prix aux consommateurs des produits énergétiques sont fixés par les pouvoirs publics. Ainsi, l'Etat maintient une forte pression fiscale sur les produits pétroliers (48 à 75 % sur les prix des produits blancs, 30 à 47 % sur les prix des produits noirs : le gaz domestique est fortement subventionné).

Au total, à niveau de fiscalité et volume d'importation inchangés, l'Etat devrait retirer près de 80,75 milliards de F.CFA de recettes budgétaires.

Pour les énergies traditionnelle (bois de feu, charbon de bois) les prix sont fixés par arrêté. Il n'y a pas de péréquation sur ces énergies. Les prix actuels visent à décourager l'usage au profit du gaz.

## **2. Orientations et stratégies**

La stratégie nationale de développement économique à l'horizon 2000 interpelle tous les acteurs de la vie économique et en particulier le secteur de l'énergie, moteur du développement économique du pays.

Le Gouvernement, conscient de l'importance et de la place du secteur dans le processus de développement économique et social, va entreprendre la réforme et la restructuration des sous secteurs afin de garantir les conditions d'une croissance forte et durable. Les objectifs visés dans cette réforme tournent autour de trois axes principaux :

- assurer un approvisionnement en énergie aux consommateurs ruraux et urbains qui soit efficace et à moindre coût :

- réduire la dépendance énergétique du pays :

- contribuer à la sauvegarde de l'environnement en rationalisant les prélèvements de bois énergie.

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie consistera à :

- adapter les institutions aux nouvelles exigences du secteur :

- améliorer l'exploitation à des fins énergétiques des formations forestières :

- redéployer les consommations vers de nouvelles sources nationales :

- réhabiliter et moderniser les infrastructures.

### **A. SOUS SECTEUR PETROLIER**

#### **1°) L'importation**

La libéralisation de l'approvisionnement en produits pétroliers pose le problème du maintien de la SAR qui ne peut vraiment être compétitive sur le marché international. Toutefois il faudra choisir en ne perdant pas de vue la sécurité de l'approvisionnement, les emplois, la politique économique et financière de l'Etat et le développement de compétences nationales dans les secteurs d'avenir etc...

Les prix de la distribution ont besoin de la mise en place d'un système de mise à jour régulière des marges, avec un renforcement de la libéralisation du transport.

#### **2°) La Production**

Pour stimuler la production nationale qui est le fait de PETROSEN, la vocation de cette dernière devrait être maintenue. L'Etat devrait contribuer plus activement que par le passé au financement des opérations par la mise en place effective des fonds dégagés au profit de PETROSEN.

Pour la mise en oeuvre sectorielle du programme RENES, le Gouvernement a créé en 1981 la Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN) qui devait être l'instrument d'application de sa politique pétrolière.

La mission de PETROSEN consistait :

- à la recherche de produits pétroliers ;
- au raffinage du brut trouvé ;
- à la commercialisation et à la distribution.

Le développement de la recherche pétrolière de PETROSEN reposent sur les résultats acquis à la suite de plus d'une dizaine d'année d'efforts soutenus de promotion et d'investissement. Pour assurer pleinement son rôle dans la filière, le défi le plus immédiat de PETROSEN est de prouver l'intérêt du bassin sédimentaire sénégalais.

Les opérations menées durant les 10 dernières années ont donné un taux de succès de l'exportation de deux (2) forages positifs sur dix (10) ce qui est supérieur à la moyenne mondiale qui est de 1 sur 8.

Suivant le nouveau plan opérationnel de cinq ans (1994-1998) dont la stratégie consiste à assurer un niveau d'activité de cinq (5) forages par an, il convient de distinguer deux principaux domaines l'exploitation-production et la diversification.

#### **a) EXPLORATION - PRODUCTION**

L'intensification des travaux de forage devrait aboutir à la découverte d'un important gisement de pétrole et de gaz permettant de satisfaire les besoins de la SENELEC et de la SAR dans un premier temps. A l'heure actuelle, les deux zones ciblées sont DIAM NIADIO/THIES et le DOME FLORE en raison de leur potentiel pétrolier confirmé.

Avec la capacité de consommation de gaz naturel accrue au Cap des Biches, PETROSEN et ses partenaires pourraient ainsi fournir à la SENELEC un peu plus de 250 000 m<sup>3</sup> de gaz par jour jusqu'à l'an 2002, date à laquelle les réserves prouvées de DN ≠ 14 seraient épuisées. Ceci permettrait une économie en produits importés de 400 000 tonnes soit 52 Milliards F.CFA.

Compte tenu de cette proche échéance PETROSEN entend développer de nouveaux gisements de gaz dans son permis de Thiès.

Le permis de Thiès étant le prolongement vers l'est de celui de Sébikotane déjà producteur de pétrole et de gaz, il y a une forte probabilité que les mêmes réservoirs d'hydrocarbures s'y soient développés de la même manière.

### **Dôme Flore**

La mise en exploitation des huiles légères du Dôme Flore permettrait de couvrir les besoins nationaux soit un peu plus de 15 000 barils/jour correspondant à 900 000 tonnes/an de brut.

Une quinzaine de forages de développement sont prévus en 1996.

### **b) CODE PETROLIER**

Sur le marché de l'exploration-production, le Sénégal est en compétition avec les pays déjà producteurs de pétrole. Même si ces pays ont un régime fiscal contraignant, le risque pétrole y est très faible. Dès lors, il s'impose au Sénégal pour attirer des investisseurs dans ce domaine de jouer sur un régime fiscal plus incitatif.

### **c) Financement de l'activité**

Le budget prévisionnel du programme opérationnel 94/98 est estimé à 220 Milliards F.CFA dont les 20 % soit 45 Milliards seront assurés par PETROSEN.

Les 20.5 Milliards de la part de PETROSEN représentent l'investissement de promotion dont l'Etat et PETROSEN doivent assurer la mobilisation.

En raison des enjeux et de l'impact qu'il peuvent avoir sur l'économie nationale en matière de croissance et d'emploi, les investissements pétroliers sont à classer parmi les priorités de l'Etat. Pour ce faire, il est nécessaire de redynamiser le fonds pétrolier et permettre à PETROSEN de bénéficier des sommes qui lui sont alloués.

## **B. L'ELECTRICITE**

Des enjeux importants motivent le développement et la performance du secteur de l'électricité au Sénégal.

Ces enjeux sont principalement :

- la relance de la production nationale :
- la compétitivité des entreprises :
- l'amélioration du bien être des populations.

Pour pouvoir relever les défis posés par ces enjeux la SENELEC entend se donner les moyens nécessaires pour assurer une croissance durable de l'entreprise basée sur des niveaux de performance corrects et capable d'impulser un développement économique soutenable.

Avec le contexte né de la dévaluation, de nouvelles opportunités s'offrent au secteur de l'électricité. En effet, le nouveau cadre de l'environnement institutionnel et macro économique laisse une place à l'initiative privée et à l'innovation.

Ainsi, avec la production indépendante d'électricité qui est une nouvelle option institutionnelle, il est permis d'introduire le secteur privé dans l'exploitation et la gestion du système d'offre d'électricité.

Pour le secteur de l'électricité, cette option devrait permettre :

- de résorber le déficit de puissance actuel (40 MW) ;
- de se passer du financement des bailleurs habituels (conditions inacceptables) ;
- de respecter les programmes d'entretien des moyens de production ;
- de réduire les charges variables.

Aussi, avec l'autorisation d'importer directement les combustibles nécessaires à l'approvisionnement, les économies attendues par rapport à la situation antérieure, peuvent être estimées à 2 milliards de F.CFA.

### **C) COMBUSTIBLES DOMESTIQUES**

Les enquêtes sur les consommations d'énergie révèlent une contribution de 90 % des combustibles ligneux dans le bilan énergétique des ménages. L'exploitation de ce type de combustible reste concentrée dans les régions de Kolda et Tambacounda, ce qui conduit à une dégradation poussée de ces milieux naturels.

Ainsi donc, il est impératif de mettre en place une politique apte à éviter des répercussions écologiques économiques et sociales d'une telle exploitation.

Dans ce secteur l'objectif retenu est la réduction de la pression sur le couvert forestier. La stratégie adoptée consiste à accroître l'efficacité des systèmes d'exploitation et de transformation, mais aussi en réduisant la demande.

Ainsi donc, la stratégie peut se décrire comme suit :

- encourager la gestion des ressources naturelles par les populations rurales concernées ;
- promouvoir l'utilisation de combustibles de substitution au bois ;

- développer l'utilisation massive de fourneaux améliorées.

Pour ce faire, diverses actions sont prévues pour la mise en oeuvre de ces stratégies. Parmi celles-ci, nous avons :

- révision du mode calcul de la redevance forestière :
- application du nouveau code forestier transférant les responsabilités et les fruits de l'exploitation forestière aux collectivités locales :
- rendre accessible aux populations les techniques de cuisson :
- poursuite de la politique de butanisation.

Dans ce secteur l'objectif principal est de réduire la consommation de bois. Pour ce faire, il est nécessaire de transférer aux collectivités locales l'exploitation des ressources ligneuses ce qui permettrait une meilleure implication des autochtones dans la lutte. Cette action devrait aussi contribuer à orienter les exploitants vers les zones les plus favorables.

D'autre part, les opérations entreprises dans le cadre de l'amélioration des techniques de carbonisation et de cuisson doivent être renforcées. Les efforts entrepris pour la butanisation ont permis en 1994 une économie de 90 000 tonnes de charbon de bois soit 10 000 ha de forêts naturelles préservées. Pour une meilleure diffusion du gaz butane le prix des équipements devrait être allégé. Des combustibles de substitution tels que la tourbe, les résidus agro-industriels devraient être promus pour se substituer au charbon de bois.

#### 1°) Electrification rurale

Le taux de pénétration de l'électricité au niveau rural est très faible. En effet, moins de 2% de la population rurale est raccordée chaque année soit moins que le taux de croissance démographique en milieu rural.

Cette situation est due au fait que :

- les coûts d'investissements sont très élevés :
- les consommations sont faibles et dispersées.

Ainsi donc, les coûts de revient du Kwh atteignent 1000FCFA/Kw et plus dans certains petits centres ruraux de la SENELEC alors que le tarif moyen domestique est de 84FCFA/Kwh en 1994.

Pour réduire les coûts d'investissement et d'exploitation de l'électrification rurale, il faut rechercher les types d'équipement les plus économiques et les mieux adaptés aux besoins tout en respectant les équipements en place.

Dans cette optique la SENELEC a préféré recourir à la technique de distributions à neutre non distribué (réseau classique à trois fils). Ainsi donc, dans les deux prochaines décennies les principaux projets se feront par extension progressive du réseau de 30Kw actuels.

La stratégie élaborée dans le secteur rural repose sur :

- la poursuite prudente de l'électrification par extension au réseau ;
- le soutien des initiatives communautaires d'auto-électrification par centrale diesel ;
- l'appui pour une large diffusion de la pré-électrification solaire photovoltaïque reposant sur l'initiative privée.

## 2°) Energie et compétitivité

Au niveau du secteur industriel, l'énergie constitue un facteur technique déterminant :

Le facteur énergie représente 4 % et 3 % des charges des entreprises mais la répartition au niveau des différents secteurs est très disparate l'impact du coût de l'énergie sur le secteur industriel pourrait être mieux cerné en se référant aux productions concurrentes. En analysant la compétitivité entre d'une part le SENEGAL et d'autre la COREE DU SUD et l'Inde, il apparaît dans le domaine de la filature que :

Pour que 1 Kg de produits finis l'énergie représentait en 1993 :

- Sénégal 11,6 % (prix moyen du KWH MT de 57,66 F.CFA)
- Corée du Sud 4,11 %
- Inde 5,24 %.

Avec le changement de parité, bien que ce facteur ait subi une baisse relative, il demeure que les prix de l'électricité sont toujours plus élevés par rapport à l'Inde, la Corée du Sud et le Pakistan et obèrent la compétitivité du secteur textile cet exemple du secteur textile pourrait être valable pour d'autres secteurs l'allègement du coût de l'énergie peut être examiné à partir de plusieurs scénarii en agissant sur les droits de porte, mais aussi sur la stabilisation.

Toutefois, les activités entreprises dans la découverte de gisements d'hydrocarbures, ainsi que le projet de construction de la centrale de Manantali portent de réels espoirs pour la réduction des coûts de l'énergie.

Aussi, en vue de la réduction des coûts et l'amélioration de la distribution il faudrait :

- réaliser de nouveaux audits énergétiques et à un relèvement des facteurs de puissance :

- la fabrication d'équipements et de matériels électriques au Sénégal (transformateurs, câbles, poteaux électriques).

### **Electricité facteur de production**

Avec une valeur ajoutée estimée à 388.8 milliards de F.CFA en 1994, le secteur industriel contribue pour 20 % du PIB du pays.

L'importance de ce secteur dans l'économie, impose une maîtrise parfaite des coûts des facteurs de production en particulier celui de l'électricité.

Les coûts de l'électricité pour les entreprises modernes du secondaire représentent 8.33 % de l'ensemble de leurs charges d'exploitation avec une dispersion plus ou moins marquée selon les branches. Il est donc admis qu'une baisse des coûts de l'électricité contribuera sensiblement à renforcer la compétitivité de ces entreprises, mais, il est tout à fait clair que le miracle ne peut venir que de cette seule baisse.

Par ailleurs, avec le réajustement intervenu avec celle du F.CFA on constate une réduction appréciable du prix de l'électricité, cette situation rend les produits d'exportation plus compétitifs par rapport à ceux pratiqués par les pays africains hors zone CFA.

## **IV. ARTISANAT**

Les objectifs de la politique artisanale approuvée lors du conseil interministériel sur le secteur, tenu en 1987 pourraient être poursuivis en y incluant dans le cadre de la promotion des produits sur les marchés extérieurs, le développement de la démarche qualité tout le long du cycle de production.

La stratégie de développement du secteur pourrait être axée sur :

- l'amélioration de l'outil de production :
- l'amélioration de la qualification professionnelle un premier pas d'investissement dans la démarche qualité. Le renforcement et la diversification des compétences des chambres de métiers permettront une meilleure prise en charge des besoins de formation et de perfectionnement des artisans :
- le développement d'un système de crédit de proximité afin que la ligne de crédit BOAD puisse toucher le maximum d'artisans :
- la mise en place d'une centrale d'achat pour servir d'intermédiaire et permettre aux artisans d'accéder le plus rapidement possible aux approvisionnements de matières premières et autres intrants et à moindre coût (l'agrégation des commandes aidant) :

- le développement de relations de partenariat avec le Ministère des affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur qui s'investit dans la promotion de nos produits et de nos entreprises à l'étranger. Ce partenariat aider à la participation des opérateurs économiques du secteur dans des conférences internationales ou voyage officiel les concernant.